

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

CABINET



B.P.: 34430 Yaoundé

Tel: (+237) 222 23 49 59

Site web: www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

CABINET

12 JUN 2017

DECISION N° 0266 /MINFOF/CAB DU

Portant prorogation de la durée de la convention provisoire de gestion de certaines réserves forestières et périmètres de reboisement transférés aux Communes

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- Vu la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, ensemble ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2005/099 du 06 Avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n° 2005/495 du 31 décembre 2005 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/411 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/0878/PM du 27/03/2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées ;
- Vu la décision n° 2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 21 août 2012 fixant la liste et les modalités de transfert de la gestion de certaines réserves forestières ;
- Vu la lettre n° 0472 /L/MINFOF/MINEPDED du 01 février 2017 relative à l'engagement du Cameroun à l'Initiative de Restauration des Paysages Forestiers Africains (AFR100) et de la Déclaration relative à l'engagement du Cameroun au « Bonn Challenge » pour la restauration de 12 062 768 hectares de paysages forestiers et de terres dégradées - cible 2030 ;
- Vu le rapport n° 0378/RM/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 28 octobre 2016 et le rapport n° 0119/RM/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 06 décembre 2016 relatifs aux missions de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions provisoires de gestion des réserves forestières et périmètres de reboisement transférés aux Communes ;
- Vu le compte rendu n° 151/CR/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 05 juin 2017 relatif à l'atelier national portant sur le thème : réserves forestières et périmètres de reboisement transférés en gestion aux communes : état des lieux, perspectives et contribution à l'initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100) "Side event" au lancement de la campagne nationale de reboisement tenu le 04 mai 2017 à Ngaoundéré ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, prorogée pour une période de deux (02) ans, la durée de la convention provisoire de gestion de certaines réserves forestières et périmètres de reboisement transférés aux Communes territorialement compétentes, conformément au Tableau prévu à l'article 1^{er} de la décision n°2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 21 août 2012 susvisée.

Article 2 : Sont et demeurent en vigueur, toutes les autres dispositions y afférentes, notamment celles du décret n°2012/0878/PM du 27/03/2012 fixant les modalités de l'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées, et de la décision n°2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 21 août 2012 fixant la liste et les modalités de transfert de la gestion de certaines réserves forestières.

Article 3 : Le Directeur des Forêts, les Délégués Régionaux, et les Délégués Départementaux des Forêts et de la Faune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

Yaoundé le 12 JUIN 2017

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Copie :

- SG/PR
- SG/PM
- MINFOF/TTES DIR.
- MINFOF/DR & DD
- MINRESI
- GOUVERNEURS DE REGIONS
- ANAFOR
- UNIVERSITE DE DSCHANG
- ENEF/MBALMAYO
- COMMUNES CONCERNEES
- CHRONO/ARCHIVES



Philippe Philip Ngwese